

N° 54
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

18 décembre 2013

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du traité instituant un **partenariat de défense** entre la République française et la République de **Côte d'Ivoire**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 426, 931, 994 et T.A. 169.

Sénat : 703 (2012-2013), 223 et 224 (2013-2014).

Article unique

Est autorisée la ratification du traité instituant un partenariat de défense entre la République française et la République de Côte d'Ivoire (ensemble une annexe), signé à Paris, le 26 janvier 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2013.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 426 (A.N., 14^e législ.)